ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

abattoirs

Question orale n° 466

Texte de la question

M. Louis Cosyns attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la nécessaire revitalisation industrielle du canton du Châtelet, suite à la décision de fermeture par le groupe Doux de l'abattoir situé sur la commune chef-lieu de canton. Alors que le groupe a toujours su réclamer des aides tant aux collectivités locales, qu'à l'État, la décision de fermeture est la traduction de la mauvaise politique menée par les dirigeants du groupe Doux. Mais les erreurs stratégiques commises par l'ancienne équipe, aujourd'hui dénoncées par la nouvelle direction, c'est aux salariés, aux fournisseurs, qu'on les fait payer. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre afin que l'entreprise Doux, qui a bénéficié à de nombreuses reprises d'aides de l'État, accompagne les salariés licenciés et aide ses fournisseurs, principalement situés dans le canton, à faire face à sa décision de fermer et de démanteler le site du Châtelet. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les outils qu'elle mettra en oeuvre afin d'obliger le groupe Doux à participer financièrement à la revitalisation industrielle du sud du Cher.

Texte de la réponse

FERMETURE DE L'ABATTOIR DU GROUPE DOUX
AU CHÂTELET DANS LE CHER

M. le président. La parole est à M. Louis Cosyns, pour exposer sa question, n° 466.

M. Louis Cosyns. Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'emploi, je souhaite appeler votre attention sur la nécessaire revitalisation industrielle du canton du Châtelet, dans le Cher, après la décision de fermeture par le groupe Doux de l'abattoir situé dans le chef-lieu de canton.

Cette décision résulte de la mauvaise politique menée par les dirigeants du groupe Doux, qui a pourtant toujours su réclamer des aides aux collectivités locales comme à l'État. Mais c'est aux salariés et aux fournisseurs que l'on fait payer ces erreurs stratégiques commises par l'ancienne équipe et aujourd'hui dénoncées par la nouvelle direction.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'État, de bien vouloir m'indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre afin que l'entreprise Doux - qui a bénéficié à de nombreuses reprises, je le répète, d'aides de l'État - accompagne les salariés licenciés et aide ses fournisseurs, principalement situés dans le canton, à faire face à sa décision de fermer et de démanteler le site du Châtelet.

Je vous demande en particulier de bien vouloir me préciser les outils au moyen desquels vous obligerez le groupe Doux à participer financièrement à la revitalisation industrielle du sud du Cher.

M. le président. La parole est à M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi.

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État chargé de l'emploi.* Monsieur le député, ce n'est pas la première fois que vous appelez notre attention sur ce sujet dont je sais combien il vous tient à coeur : dès les premiers signes d'inquiétude, vous avez alerté de manière particulièrement active le Gouvernement sur les conséquences pour ce territoire de la fermeture par le groupe Doux du site d'abattage du Châtelet.

Je vous le réaffirme : le Gouvernement s'engage pleinement à accompagner le mieux possible, dans une situation nécessairement douloureuse et difficile, les salariés licenciés, et surtout à amener l'entreprise à

prendre sa part des conséquences, s'agissant notamment de la revitalisation industrielle du bassin du sud du Cher.
Vous le savez, le 10 juillet 2008, le groupe Doux a annoncé son projet de fermeture de plusieurs sites de production, dont celui du canton du Châtelet, qui comptait un peu moins de 135 salariés. L'État a tenté de réagir à cette situation d'urgence sociale, notamment pour faire suite à vos demandes, en créant début septembre un espace emploi afin de favoriser le reclassement des salariés, auxquels des postes internes à l'entreprise ont également été proposés.
J'ai demandé que me soit communiqué le bilan détaillé du fonctionnement de cette cellule quatre mois après sa création ; naturellement, je vous en ferai très précisément part. Nous saurons ainsi où nous en sommes et connaîtrons le nombre de personnes qui ont pu être correctement accompagnées, mais aussi - car il faut savoir affronter la réalité - celui des anciens salariés restés sur le carreau.
Les salariés ayant adhéré au congé de reclassement pourront également bénéficier des prestations d'une antenne emploi pendant six à dix mois, selon leur âge. En outre, nous avons encore renforcé ces prestations dans le cadre des négociations en cours sur l'assurance chômage.
Sachez enfin que j'ai saisi de cette question, notamment sur votre incitation, le préfet du Cher, auquel j'ai demandé d'être extrêmement attentif au respect des obligations qui incombent au groupe en termes de reclassement. Vous le savez, l'État peut obliger un groupe qui ferme un site, si ce dernier en a les moyens, à investir dans la revitalisation du territoire, afin d'éviter de laisser derrière lui un champ de ruines. Cette obligation de revitalisation a été appliquée ; elle fait actuellement l'objet d'une négociation et nous veillerons à ce qu'elle s'applique de façon suffisamment exigeante pour répondre aux attentes sur le territoire.
Là encore, je demanderai au préfet du département de vous associer très étroitement à ces négociations, car votre connaissance du terrain fera de vous un relais et une source d'information particulièrement précieux pour l'action du Gouvernement en la matière.
M. le président. La parole est à M. Louis Cosyns.
M. Louis Cosyns. Merci de ces précisions, monsieur le secrétaire d'État.
Comme les salariés du groupe Doux, je déplore que l'entreprise se permette de détruire le matériel du site du Châtelet et d'attribuer à l'immeuble une valeur propre à décourager tout repreneur potentiel. Ce comportement est inadmissible.

Données clés

Auteur : M. Louis Cosyns
Circonscription : Cher (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 466
Rubrique : Agroalimentaire
Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi
Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 janvier 2009, page 8
Réponse publiée le : 7 janvier 2009, page 23
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 janvier 2009